



Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville Province de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Adoption du règlement # 2019-627 BUDGET 2019, TAUX DE TAXATION ET PTI (Programme triennal des immobilisations)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-627

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la Municipalité.

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue le 11 février 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 2019-627 sur le Budget 2019, taux de taxation et PTI (programme triennal des immobilisations)**.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville situé au 1350 chemin Middle à Saint-Georges-de-Clarenceville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 18e jour du mois de février 2020.

Sonia Côté

Directrice générale par intérim